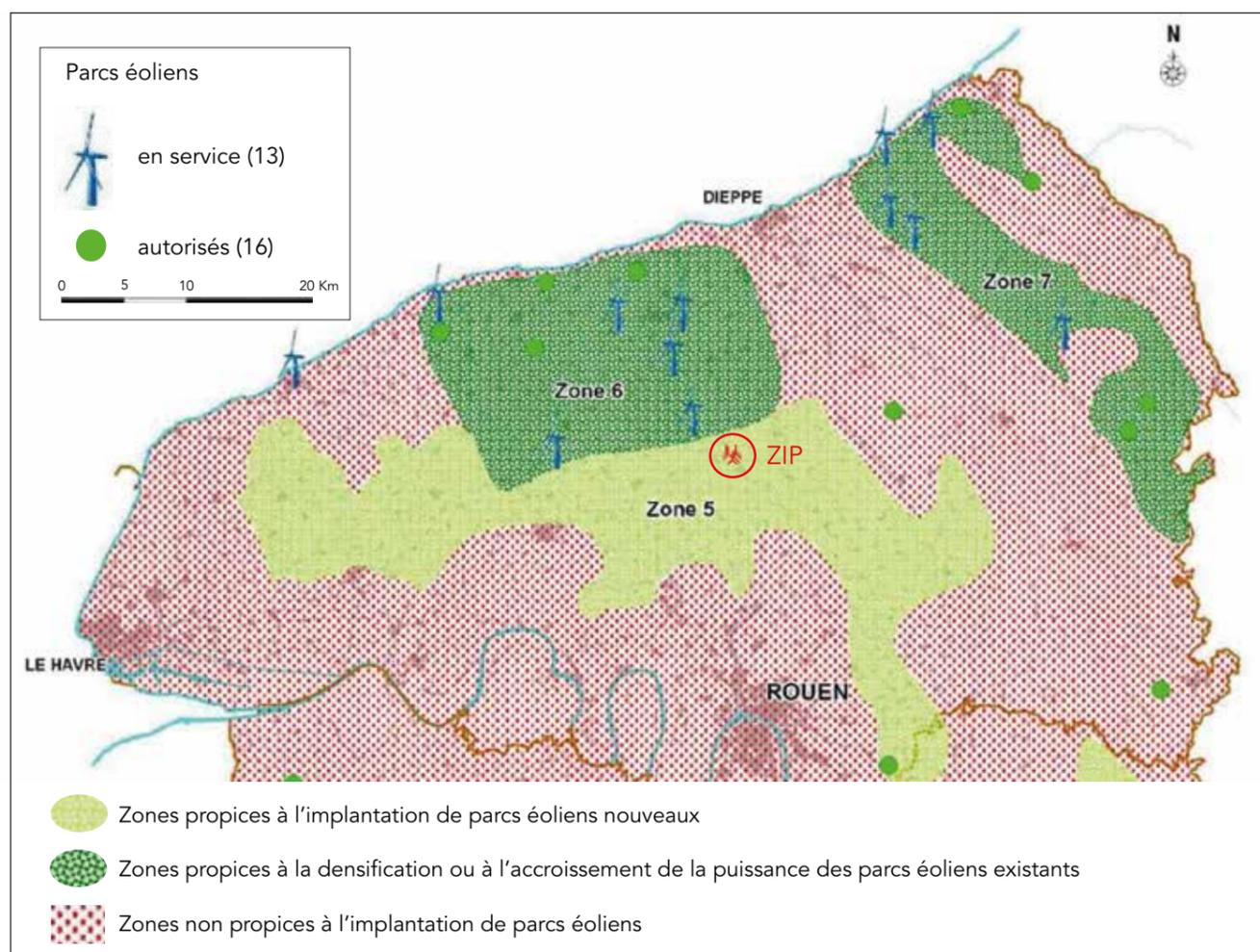


## Un projet en adéquation avec la politique de l'énergie en Haute-Normandie

Suite aux dispositions du Grenelle II, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) a été approuvé par le Conseil Régional de Haute Normandie, puis arrêté par le Préfet de région en mars 2013. Il fixe les grandes orientations pour la préservation de l'environnement et l'adaptation au changement climatique. Son annexe, le Schéma Régional Eolien (SRE), définit les secteurs les plus propices au développement de projets éoliens respectueux des populations, des enjeux techniques et de l'environnement. **Les communes de Tôtes et Calleville-les-Deux-Eglises sont situées en zone favorable, attestant du potentiel de ce territoire pour l'implantation d'éoliennes.**



Fond cartographique : BD Carthage / BD Topo - Cartographie : HD / DREAL Hte-Normandie

### Pour en savoir plus

- France Energie Eolienne : [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)
- Enercoop : [www.enercoop.fr](http://www.enercoop.fr)
- Association Negawatt : [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)

Lettre d'information n°1, Septembre 2015  
Communes de Tôtes et Calleville-les-Deux-Eglises

Directeur de la publication : Communication VALOREM

Impression : VALOREM

Contact : [www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

n°1  
Sept. 2015

### SOMMAIRE

- VALOREM, pionnier de l'éolien..... p 1
- Les 5 phases d'un projet éolien..... p 1
- Un territoire adapté à l'éolien..... p 2
- La faisabilité..... p 3
- Un projet en adéquation avec la politique de l'énergie de Haute-Normandie.....p 4

VALOREM étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes de Tôtes et Calleville-les-Deux-Eglises.

Vous trouverez dans cette lettre des informations sur l'avancement du projet, marqué par l'installation prochaine d'un mât de mesure du vent.

## VALOREM, pionnier de l'éolien en France

Depuis 1994, le groupe VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques. Nous avons pour métier le développement, la construction puis l'exploitation de parcs de production d'énergies renouvelables.

Premier développeur indépendant de projets éoliens en France, VALOREM a contribué à l'obtention de plus de 600 MW de permis de construire soit environ 300 éoliennes.

Depuis notre agence d'Amiens, un chargé de projet est dédié au développement du projet éolien sur votre commune. Attentif à vos attentes, il est l'interlocuteur référent pour les collectivités, les services de l'État et la population locale. Il s'appuie sur l'ensemble de nos expertises internes ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien un projet adapté aux spécificités de votre territoire.

**Valorem** *producteur d'énergie verte*

**Votre contact VALOREM**  
Chargé de Projets

Nicolas DAVID,  
29 rue des Trois Cailloux  
80 000 AMIENS  
Tél. : 03 22 09 01 08  
[nicolas.david@valorem-energie.com](mailto:nicolas.david@valorem-energie.com)  
[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

## Les 5 phases d'un projet éolien

Le développement d'un projet s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification du site jusqu'à l'exploitation du parc.

← Votre projet est actuellement en faisabilité.



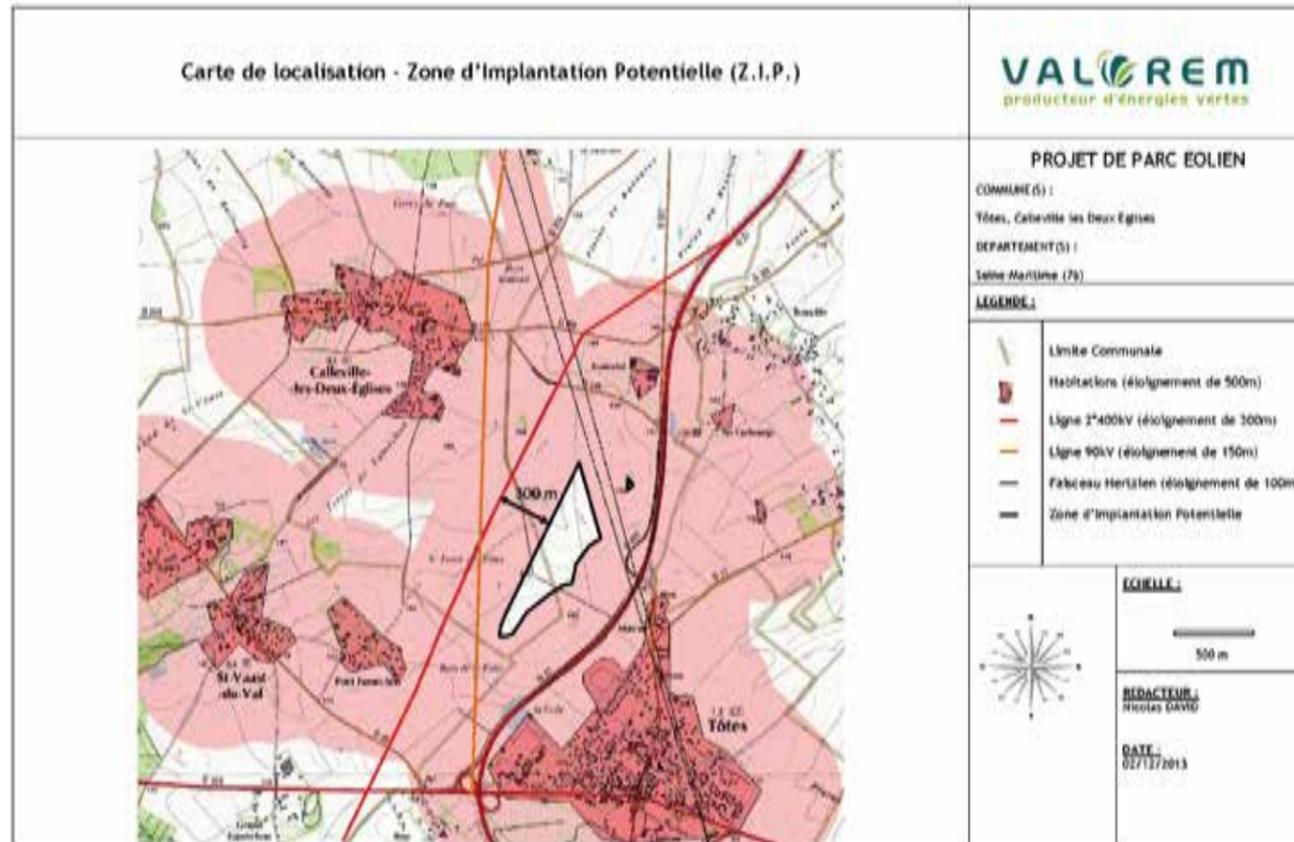
1-Pré-faisabilité	2-Faisabilité	3-Obtention des autorisations	4-Construction	5-Exploitation
<p>Juillet 2012</p> <p>Pré-études sur le gisement de vent, le raccordement électrique. Recherche de servitudes environnementales et réglementaires. Rencontre des élus. Signatures des accords fonciers avec les propriétaires et exploitants.</p>	<p>Janvier 2014 (24 mois)</p> <p>Etudes techniques : acoustique, vent. Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat.</p>	<p>10 mois</p> <p>Demande d'Autorisation Unique Instruction par les services de l'Etat. Enquête publique.</p>	<p>6 à 12 mois</p> <p>Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Charte «Chantier vert». Tests de mise en service.</p>	<p>Pendant au moins 20 ans</p> <p>Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes. Et après ? Démantèlement du parc éolien et remise en état du site ou changement des turbines.</p>

## Un territoire adapté à la production d'électricité d'origine éolienne

Au cours de l'étude de préfaisabilité, VALOREM a analysé votre territoire en croisant tous les critères liés à l'installation d'éoliennes. Nous avons étudié le potentiel de vent et les différentes contraintes techniques, consulté des services spécialisés (RTE, ERDF, GRDF, RFF, ZADN, DAC,...) pour identifier les éventuelles servitudes.

Nous avons ainsi déterminé une **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)** qui dispose de tous les atouts pour accueillir un parc éolien :

- Une bonne exposition aux vents dominants,
- Un raccordement au réseau électrique possible
- Un éloignement d'au moins 500 mètres des habitations, comme la réglementation l'impose,
- Un éloignement d'environ 300 mètres des lignes électriques.



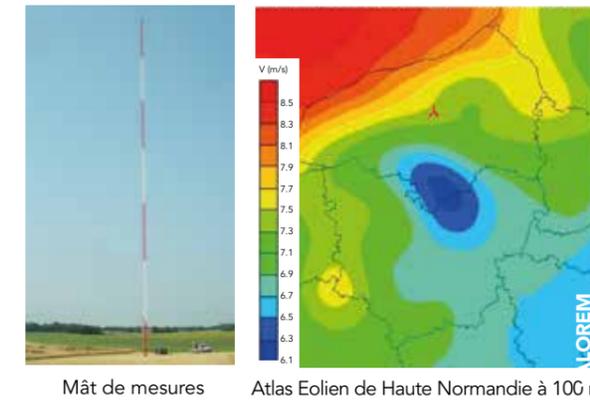
Au cours de cette première étape, nous avons aussi rencontré les élus de Tôtes et Calleville-les-Deux-Eglises afin de leur présenter le projet. Parce que l'éolien est avant tout une affaire de territoire, VALOREM lance le développement d'un projet uniquement après avoir obtenu l'accord des conseils municipaux des communes concernées pour la réalisation des études en vue de l'implantation éventuelle d'éoliennes.

## La faisabilité : déterminer les caractéristiques du projet

Menée par des experts indépendants, l'étude de faisabilité a pour but de déterminer les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions) tout en veillant à leur adéquation avec le territoire. On dresse d'abord « l'état initial » afin de connaître précisément les enjeux techniques et environnementaux de la zone d'étude. Ensuite, l'étude des impacts permet d'adapter le projet à ces spécificités.

Le CPIE Vallée de la Somme a ainsi réalisé l'**étude naturaliste** : les milieux naturels, les oiseaux, les chauves-souris, la faune terrestre et la flore.

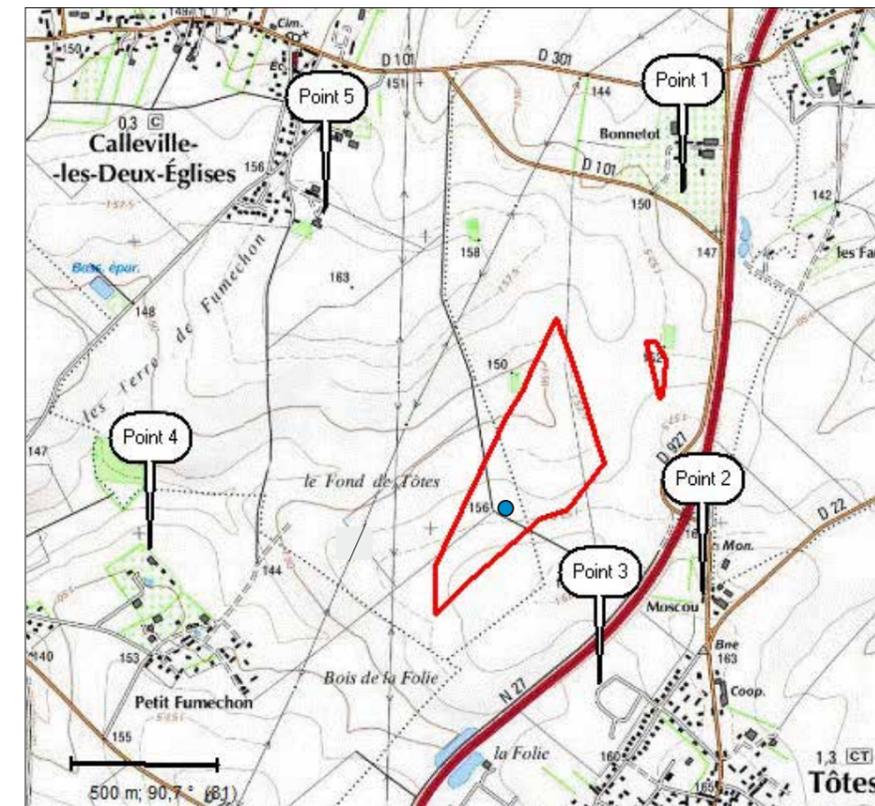
La paysagiste Marie-Pierre GOSSET a analysé les **unités paysagères** et les enjeux patrimoniaux autour du site. La société ALHYANGE a mené l'**étude acoustique**. Elle consiste à mesurer le bruit ambiant depuis les habitations les plus proches du site afin d'évaluer la contribution sonore des éoliennes et de vérifier le respect de la réglementation (cf. points de mesure sur la carte).



### L'étude du potentiel de vent

L'Atlas éolien de Haute Normandie indique la présence d'un gisement éolien estimé à environ 7.5 m/s à 100 m, soit 27 km/h.

Afin de caractériser très précisément le vent qui souffle sur la zone, un mât de mesure va être installé en octobre prochain. Equipé d'anémomètres et de girouettes, il nous renseigne sur la vitesse et la direction du vent à différentes hauteurs.



Une fois ces études terminées, VALOREM va, en concertation avec les services de l'Etat, définir l'implantation la plus adaptée au regard de l'environnement, la réglementation, le paysage...

Pour cela, nous allons comparer plusieurs variantes puis choisir l'implantation optimale.

